

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.		5 h. 10 ^m matin.		6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.		1 » 20 » soir.		2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »		5 » 40 » »		7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 4^{er} Juillet.

Plusieurs questions préoccupent l'opinion dans le Parlement.

La loi sur la collation des grades sera-t-elle discutée avant la session d'hiver par le Sénat, ou bien la commission traînera-t-elle les choses en longueur afin de contraindre le gouvernement à appliquer préalablement les dispositions sur le jury mixte votées par l'Assemblée nationale? On croit que le Sénat n'osera pas prendre la responsabilité d'un ajournement, qui compromettrait peut-être tout ce qui est respecté et maintenu dans la grande loi de l'enseignement supérieur.

Le ministère posera-t-il au Sénat, la question de confiance au sujet de la collation des grades? On espère que les ministres se désintéresseront du résultat, à l'exception toutefois de M. Waddington, ministre de l'instruction publique.

En revanche, cette question de confiance ne sera-t-elle pas soumise à la Chambre des députés, à l'occasion de la nomination directe des maires par le Gouvernement dans tous les chefs-lieux de canton? Il est à peu près certain que la lutte sur ce point, et une lutte de portefeuilles et d'influence, ne pourra pas être évitée. Le cabinet veut absolument conserver le droit de choisir directement les maires dans tous les chefs-lieux cantonaux, et suivant nous le cabinet a raison. C'est déjà beaucoup, et c'est trop, que d'abandonner le choix des maires au sein des communes et de le laisser aux conseils municipaux eux-mêmes. Le maire est tout à la fois un magistrat local et un représentant de l'autorité centrale. Pourquoi lui enlever ce dernier caractère? La gauche fait fausse route, et ne voit pas le parti que le bonapartisme cherchera à tirer des maladroites qu'on est en train de commettre.

M. Germain, député de l'Ain et l'un des principaux banquiers de France, vient d'être nommé président du centre gauche. Il a adressé à ses collègues, en prenant place au fauteuil, un discours plein de modération et de sagesse, dont le *Journal des Débats* parle dans les termes suivants :

Des hommes habiles, rompus aux intrigues parlementaires, cherchent à susciter une lutte entre les deux Chambres, dans l'espoir que le chef du pouvoir exécutif, fatigué de maintenir un équilibre impossible, finira par se jeter tout entier du côté du Sénat afin d'essayer de gouverner

uniquement avec lui. C'est au centre gauche qu'il appartient de déjouer cette manœuvre en prêtant au ministère actuel, — ministère de transaction et d'harmonie, — un concours actif et constant.

M. Germain, qui est économiste et financier, a surtout insisté sur les réformes matérielles et administratives que le gouvernement nouveau doit accomplir. La seconde partie de son discours roule sur l'organisation de l'instruction publique et sur celle des travaux publics. Quels sacrifices faut-il demander au pays afin de doubler en quelques années le budget de l'enseignement, d'augmenter de 50 millions la dotation des grands travaux et d'exécuter ainsi pour 1 milliard de chemins de fer, de canaux et de ports? « Aucun, a répondu M. Germain. La « plus-value dans le rendement des impôts assurera, dès 1877, les 160 millions qui seront réclamés dans quelques années. » Mais la moindre faute politique pourrait compromettre cet avenir prospère. On ne demande pas au pays de sacrifices pécuniaires; on demande aux partis d'abdiquer par patriotisme leurs passions, leurs ambitions et leurs rancunes personnelles; on leur demande d'adopter cette conduite sage, prudente, réellement française que le centre gauche s'efforce de suivre depuis cinq ans, et dont M. Germain vient d'exposer une fois de plus les féconds et salutaires principes.

ORIENT.

Les journaux, les correspondances et les dépêches présentent la guerre comme inévitable entre la Russie et la Serbie; néanmoins, tout espoir de paix n'est pas perdu dans les chancelleries, et surtout à Paris d'où la politique française s'efforce de faire entendre des paroles conciliantes.

Nous réunissons les principales nouvelles, qui ont toutes le même caractère pessimiste. Si des informations décisives nous parviennent, on les trouvera à la fin du journal.

Berlin, 26 juin.

On télégraphie de St-Petersbourg le résumé suivant d'un article du *Golos*.

Le *Golos* s'attache à prouver que la Russie n'a rien épargné pour maintenir la paix. Il constate que l'Europe a reconnu le caractère pacifique de sa politique. Mais il considère la situation comme considérablement modifiée par l'attitude de l'Angleterre, qu'il accuse d'avoir fourni à la Turquie des armes, des munitions et 300,000 livres sterling en numéraire.

Dans ces conditions, la Serbie, suivant le *Golos*, a le droit de déclarer la guerre.

Le *Golos* ajoute que la Russie restera d'abord simple spectatrice, mais qu'elle mettra l'Europe en feu plutôt que de laisser écraser ses frères slaves du Sud.

Bucharest, 26 juin.

On mande de Constantinople, le 23 :

Dans un conseil des ministres qui vient d'être tenu, le ministre de la guerre a exposé un plan de campagne éventuel contre la Serbie et le Monténégro. Ce plan a été adopté. On considère les hostilités comme imminentes.

Belgrade, 27 juin.

Le gouvernement serbe a envoyé un ultimatum à Constantinople. Le prince Milan est parti pour l'armée. L'ouverture des hostilités est imminente.

Berlin, 27 juin.

Les chefs insurgés bosniaques ont publié un manifeste déclarant le prince Milan roi de Bosnie.

Un manifeste analogue des chefs herzégoviens reconnaît le prince de Monténégro comme le chef qu'ils ont choisi pour les conduire pendant leur campagne, qui a pour but l'anéantissement des Turcs.

Athènes, 27 juin.

Les nouvelles de Constantinople, en date du 22 juin, portent que des réunions sont tenues de nuit dans les mosquées. Des personnages turcs importants y assistent.

On achète toujours des armes.

Vienne, 27 juin.

L'*Abendpost*, à propos des nouvelles belliqueuses de Belgrade, dit que l'on semble considérer à Constantinople une collision comme imminente et inévitable. Il est, par conséquent, assez naturel qu'on ne parle pas des réformes de Midhat-Pacha, attendu, que le gouvernement du sultan est obligé de porter toute son attention sur la situation extérieure.

Vienne, 27 juin.

La *Correspondance politique* publie les informations suivantes :

Le départ du prince Milan pour l'armée est fixé au 30 juin. Le manifeste annonçant la guerre sera publié le même jour. L'état de siège sera décrété dans toute la Serbie, le 4^{er} juillet.

On mande de Cettigne, 27 juin :

Tous les sujets monténégrins de 17 à 60 ans sont appelés sous les armes.

Le Sénat prendra prochainement, au nom du prince, la direction du gouvernement jusqu'à la fin de la guerre.

Constantinople, 27 juin, soir.

Les troupes ottomanes campées près de la frontière de la Serbie et la flotille du Danube, ont reçu l'ordre d'être prêtes à commencer les hostilités au premier signal.

Les journaux assurent que la Porte a exprimé au prince de Monténégro toute la satisfaction qu'elle éprouvait de sa neutralité dans les circonstances présentes, ajoutant qu'il lui en serait tenu compte.

Abdul-Kérîm Pacha prendra le commandement des troupes de la frontière de Serbie.

Londres, 28 juin.

Le *Morning Post* publie la dépêche suivante, en date de Berlin :

Au cas où la guerre éclaterait entre la

Serbie et la Porte, l'Autriche et la Russie concentreront des forces considérables sur la frontière.

Vienne, 28 juin, soir.

On mande de Belgrade à la *Correspondance politique* :

La Serbie a arrêté la mission de M. Cristich à Constantinople, parce que la Porte a déclaré qu'elle ne pouvait accepter l'objet de cette mission qui lui avait été préalablement communiqué confidentiellement.

Bien que les opérations militaires ne doivent commencer que vers le 4 juillet, quelques corps de volontaires ont déjà passé la frontière.

L'Angleterre arme les forts de Malte de canons perfectionnés et « d'un calibre suffisant pour riposter à toutes les pièces qui pourraient leur être opposées. » Lord Cado-gan, sous-secrétaire du département de la guerre, en donnant cette nouvelle à la Chambre des lords, a affirmé que les travaux sont poussés avec vigueur et que les fortifications de la Valette sont dans un état très-satisfaisant.

On lit dans l'*Estafette* :

Il est plus d'une fois arrivé que de petits Etats ont tout à coup pesé d'un poids immense dans la balance européenne. L'histoire contemporaine en fournit de curieux exemples. On sait la place que le Piémont a tenue dans les préoccupations de la diplomatie, comme dans les vicissitudes de la guerre, et c'est d'une question qui d'abord paraissait minime, la question des duchés danois, que jaillit l'étincelle qui, suivant la prophétie de lord Palmerston, alluma l'incendie au centre de l'Europe.

Ces réflexions nous viennent à l'esprit, lorsque, en examinant la situation générale, nous jetons un coup d'œil sur Belgrade et sur la principauté serbe.

Ce petit pays n'est considérable ni par son territoire, ni par ses finances, ni par son commerce, ni par le chiffre de ses habitants. Il ne compte qu'environ quatre cent mille âmes, et son armée régulière n'a qu'un effectif insignifiant. Mais il peut cependant exercer une grande influence, parce que si son armée permanente est très-faible, ses milices sont très-fortes, et parce qu'il y a peu de contrées aussi belliqueuses. Il est incontestable que depuis quelque temps le prince de Serbie avait eu la plus grande peine à modérer l'ardeur martiale de ses sujets. Les menées de la société tantôt secrètes, tantôt publiques, qu'on désigne sous le nom d'*Omladina*, l'arrivée du général russe Tcherniaïeff et son entrée dans l'armée serbe, le ton du journal officiel de la principauté, tout semblait faire pressentir l'approche de complications sérieuses.

On avait un instant espéré que les conseils de modération donnés par les puissances au cabinet de Belgrade pourraient arrêter cet élan. On faisait remarquer

que l'Autriche-Hongrie est tout spécialement intéressée à prévenir les difficultés dans les régions danubiennes.

En effet, les rêves de bouleversement et d'agitation caressés en Serbie par quelques esprits ardents, n'ont rien de séduisant pour la monarchie des Habsbourgs. Sans doute, le gouvernement de François-Joseph qui a tant souffert d'avoir à l'ouest un Piémont, ne se soucie guère que la Serbie devienne un Piémont oriental.

Il est certain qu'une confédération slave ou figureraient la Bosnie, l'Herzégovine et le Monténégro sous l'hégémonie de la principauté serbe, deviendrait un centre d'attraction redoutable, et que les slaves de l'empire austro-hongrois, telles que la Dalmatie, la Croatie, l'Esclavonie, le Banat, le Temeswar, les Confins militaires, pourraient bien se sentir entraînés vers le nouvel Etat, auquel les rattacheraient les affinités de l'origine, de la religion et du langage; ni les Autrichiens, ni les Hongrois, ni le ministère cisleithan, ni le ministère transleithan, ne souhaitent des éventualités pareilles. Mais le cabinet de Vienne aura-t-il l'autorité nécessaire pour arrêter le prince Milan sur la pente où il se précipite, et pour paralyser cette grande propagande slave qui prend depuis quelques jours des proportions si redoutables?

Les puissances ont pu rappeler récemment à la Serbie les avantages de tout genre que depuis la fin de la guerre de Crimée, une attitude pacifique, jointe aux dispositions bienveillantes de l'Europe, a fait acquérir à la principauté d'une manière graduelle et régulière. Si elle a su maintenir et développer son autonomie, si elle a vu se régler suivant ses vœux, la question de la navigation du Danube, si elle n'a plus de garnison turque dans les citadelles de Belgrade, de Fethislan, de Chabat et de Semendria, c'est que, restée fidèle aux stipulations internationales, elle s'était prémunie contre toute imprudence.

Mais on a beau parler aux Serbes de pareils précédents, ils n'écoutent en ce moment qu'une seule voix, celle de la passion. Le tempérament militaire se joint chez eux à l'exaltation religieuse. Ils évoquent avec une sorte d'enivrement les souvenirs du douzième siècle, de l'époque où Etienne Douchan régnait sur un vaste empire. Ils sont flattés du bruit qui se fait autour de leur nationalité renaissante, et se croient les vengeurs de la chrétienté menacée par l'Islam. Le prince Milan, qui est jeune et brave, actif et avide d'émotions, partage les entraînements de son peuple. Et d'ailleurs, il n'est pas sans ressembler au *Prophète* de Meyerbeer, et s'il ne marchait pas au gré des sectaires de l'*Omladina*, peut-être verrait-il bientôt luire les poignards. Il faut tenir compte du fanatisme des Serbes, et du travail souterrain fait par la propagande anti turque, pour bien se rendre compte d'une situation dont il serait puéril de méconnaître l'extrême gravité.

Cependant nous ne désespérons pas en-

core d'un retour aux idées d'apaisement. Le premier coup de fusil tiré par les Serbes contre les Turcs ou par les Turcs contre les Serbes, pourrait avoir de telles conséquences, il y a dans la presqu'île des Balkans tant de matières explosibles, et, d'autre part, les grandes puissances européennes désirent si sincèrement la paix et ont tant d'intérêt à son maintien, que la diplomatie, nous en avons le ferme espoir, fera un suprême effort pour empêcher une collision. Sa tâche, il faut toutefois le reconnaître, n'est pas une œuvre facile, et ce ne serait pas trop aujourd'hui de l'accord de toutes les puissances sans exception pour exercer une influence sérieuse à Constantinople et à Belgrade.

Heureusement les divers cabinets, au lieu d'obéir à des pensées d'égoïsme et d'ambition, sont guidés par des mobiles véritablement élevés et s'attachent à faire prévaloir une politique de pacification. Espérons donc dans leur sagesse et dans leur fermeté; mais n'hésitons pas à reconnaître encore une fois la gravité du mal; c'est le meilleur moyen d'y trouver un remède.

On lit dans la Liberté :

Le 29 juin, Milan Obrenowitch, prince de Serbie, a quitté Belgrade, sa capitale, Belgrade, la ville blanche, pour se rendre à Paratjin, où se trouve son quartier général. Paratjin est une petite ville, au sud de la Serbie, et non loin de la forteresse turque de Nisch, qui commande le cours de la Nissava. La distance de Belgrade à Paratjin est de deux grandes journées de marche; comme il n'existe pas de chemin de fer en Serbie, le prince n'arrivera guère au milieu de son état-major que demain dans la journée.

Une dépêche de notre correspondant de Belgrade, conçue en termes très laconiques, nous annonce que le prince, en quittant Belgrade, a adressé à son peuple une proclamation dans laquelle il annonce qu'il va se mettre à la tête de ses troupes fortes de 140,000 hommes, divisées en quatre corps.

Il proteste de son respect pour les traités, et dit qu'il ne songe nullement à rompre les liens qui l'unissent à la Porte, mais que la sécurité intérieure de la Serbie lui impose de faire cesser l'état d'agitation et d'anxiété qui règne dans ce pays en demandant pour la Bosnie une administration spéciale garantissant les droits et les intérêts des populations chrétiennes de ce pays.

Telle est la dépêche de notre correspondant, dont nous n'avons point trouvé trace ni dans les dépêches du Times, ni dans celles de l'Agence Havas. Mais la source de nos informations est telle, que nous n'hésitons pas un seul instant à apprécier la situation à ce point de vue, qui doit être le vrai : *Cosa futu, capo ha*, dit le proverbe florentin; c'est-à-dire que nous étions jusqu'à présent dans le vague et que maintenant nous savons à quoi nous en tenir : l'insurrection des Herzégoviniens et des Bosniaques a une tête; cette tête c'est le prince Milan, qui se présente pour défier les Turcs en répétant ce mot connu : « Moi seul, et c'est assez ! »

On pourrait objecter que la guerre n'est point déclarée, qu'il n'y a point eu d'ultimatum; mais au fond, la chose importe peu. Une collision, hélas ! est imminente. Le malheureux prince Milan se trouve à peu près dans la position de La Fayette, qui avoua n'avoir suivi son armée à Versailles, dans les journées des 5 et 6 octobre, que dans la crainte d'être pendu par elle en place de Grève. Tout le monde sait, en effet, que le prince est poussé par son peuple et que, s'il essayait de résister au torrent qui l'entraîne, il serait renversé demain. La Serbie, enfin, ne peut compter sur aucun appui efficace en dehors de l'insurrection des populations de la Bulgarie et de l'Herzégovine.

L'ARMÉE SERBE

Le traité, qui assure à la Serbie son autonomie, ne lui permet d'avoir sur pied que huit mille hommes. Aujourd'hui ses troupes régulières consistent en 40,000 fantassins, 800 cavaliers et 1,400 artilleurs avec 70 canons. La première réserve s'élève, en nombre ronds, à 90,000 hommes; la seconde à 20,000 et la troisième à 12,000; ce qui fait un total de 133,200 hommes.

Pour expliquer comment ces forces considérables, en égard à la population de cette province, ont été levées, organisées et équipées, il faut remarquer que, depuis quinze ans, le ministre de la guerre s'est occupé avec une activité incessante de la formation de ce respectable effectif.

La première portion du service militaire est obligatoire pour tous les Serbes; il n'y a d'exemption que pour les ministres du gouvernement, et les hauts fonctionnaires des administrations des douanes, des postes et du télégraphe.

Un père de famille qui a fourni deux fils au contingent militaire est placé dans la seconde réserve; mais alors il doit fournir un cheval, une forte charretée de bois et pourvoir à sa propre subsistance; une mauvaise santé constatée est la seule excuse admissible; il n'y en a pas pour l'homme qui ne possède pas les moyens de fournir sa quote part au transport du matériel de guerre.

La première réserve se compose de tous les mâles valides de 18 à 50 ans; la seconde des hommes de 50 à 60 et des adultes de 16 à 18 ans; il y a une troisième réserve comprenant les hommes âgés de plus de 60; elle est chargée de la police des villes et de la sécurité des routes.

Il y a en outre un corps de 1,500 gens d'armes admirablement exercés et équipés et environ 400 cavaliers qui forment la cavalerie régulière, laquelle connaît parfaitement la contrée plutôt par instinct que par une instruction routinière.

L'armée régulière, toute petite qu'elle est, n'est pas à dédaigner; la plupart des Serbes sont grands, virils et musculeux; ils ont été de bonne heure, habitués à la dure discipline du barragement et du campement; ils ont un aspect mâle et guerrier.

Leur uniforme est de fort drap entièrement bleu; ils n'ont pas de havresac; il est remplacé par une besace de drap bleu qu'ils portent au moyen d'une bretelle diagonale de l'épaule droite au côté gauche. Leur fusil Snider, leur sabre-baïonnette et un revolver à cinq coups n'est pas du tout un mauvais armement.

Leur paie, en service actif est de trois piastres et demie par jour; à midi, ils ont une bonne ration de viande, de biscuit et de légumes; quant à leur déjeuner et leur souper ils doivent y pourvoir à leur frais. En temps de guerre la discipline est extrêmement sévère; en temps de paix leur barragement est confortable et le service assez doux; la désertion est un crime inconnu jusqu'ici.

Les officiers de cette petite armée sont des hommes superbes; ils doivent avoir étudié leur profession pendant deux ans au moins, sous la surveillance d'un gouvernement étranger, soit en France, soit en Russie ou en Allemagne; l'examen qu'ils subissent pour l'obtention de leurs grades est très-sévère.

Leur uniforme est semblable à celui des soldats, sauf qu'il a au collet une couronne et une étoile dont la dimension varie selon le grade. L'arme est le sabre et un revolver; dans les circonstances actuelles, ils en ont deux; l'un leur appartient en propre, l'autre leur est fourni par l'administration.

Telle est l'infanterie régulière serbe.

Leur cavalerie est très petite en quantité, mais elle est excellente en qualité. Les hommes sont de vrais cavaliers, bien équipés et supérieurement montés; leurs chevaux sont de forts et vigoureux animaux.

Leurs armes consistent en un long sabre au maniement duquel ils sont exercés avec le plus grand soin, une carabine et un revolver.

CORRESPONDANCE

Versailles, 29 juin, 1876.

Le conseil des ministres s'est réuni à 1 heure, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. Il s'est occupé naturellement de la loi municipale, et a dû examiner s'il devait accepter ou repousser l'ajournement que désire une partie de la gauche. On croit généralement que c'est la solution qui prévaudra dans la conférence que tiennent en ce moment les bureaux des gauches. Les présidents de ces bureaux iront ensuite conférer avec les ministres. M. Jules Ferry, qui devait déposer son rapport aujourd'hui, a ajourné ce dépôt.

Le mouvement administratif ne paraîtra que dans une huitaine de jours. Il comprendra seize remplacements et une quarantaine de mutations.

La commission de la cessation des poursuites se réunira demain pour entendre les ministres de la justice et de la guerre qui doivent demander le retrait de la proposition Gatineau, à raison de la publication de la lettre du Maréchal.

Les nouvelles d'Orient prennent une gravité chaque jour croissante. On apprend aujourd'hui qu'en présence de l'attitude résolue des serbes, les puissances ont jugé inutile de continuer leurs conseils pacifiques à Belgrade. On ajoute qu'il a été convenu entre l'Angleterre et la Russie de laisser les deux parties en venir aux mains, en se bornant au rôle de juges du camp et en gardant la plus stricte neutralité.

D'après des dépêches de Belgrade d'hier soir, les Serbes auraient déjà commencé l'attaque et pénétré sur le territoire turc, mais la nouvelle n'ayant pas été confirmée aujourd'hui peut être considérée comme prématurée. D'autre part, il paraît que la Serbie n'est pas sans appréhension sur l'alliance du Monténégro que l'on suppose en pourpalers secrets avec la Porte et auquel celle-ci a promis un port sur l'Adriatique. C'est pour attendre que le Monténégro fût définitivement engagé dans la guerre, que le prince Milan aurait successivement ajourné du 27 au 30 juin et du 30 juin au 4 juillet l'ouverture des hostilités.

Il est à remarquer que, d'après une dépêche de la Gazette d'Augsbourg, l'ambassade de Russie à Vienne dément que la Russie ait garanti aux Serbes l'intégrité de leur territoire à toute éventualité.

Le ministre des travaux publics et le préfet de la Seine sont partis ce matin pour Rouen, afin de conférer avec le préfet de la Seine-Inférieure au sujet des travaux à exécuter pour l'amélioration de la navigation de la Seine.

Une dépêche de Pau annonce que la duchesse de Madrid (femme de Don Carlos) est heureusement accouchée ce matin d'un garçon.

Aujourd'hui, à la Chambre, M. Raspail a demandé à interpeller M. Dufaure sur la lettre du Maréchal, insérée hier à l'Officiel. M. Dufaure a accepté l'interpellation qui a été fixée à lundi.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Hélas !... Trois fois hélas !... Qui pourra jamais nous redire les splendeurs du passé ?...

C'est un fait accompli pourtant... Le voilà donc relégué dans la pénombre; plus que cela, dans l'ombre; plus que cela dans les ténèbres; plus que cela encore, le voilà brisé, broyé, pulvérisé.

— De qui voulez vous donc parler ?
— De qui je veux parler, grand Dieu ! De Sarcey, de Francisque Sarcey, du célèbre pourfendeur, de celui qu'on appelait la terreur des catholiques, au XIX^e

Siècle.

Oui, le voilà dépassé, surpassé, le pauvre cher homme; il ne compte plus; c'est fini.

« Où sont les neiges d'autan ? »

Ah ! lecteur, où sont-ils ces beaux jours où Sarcey, à la tournure vive et printanière, à la mine bravache, aux petits airs replets, prenait à deux mains sa bonne grosse plume des dimanches et frappait à tour de bras sur les catholiques atterrés ?

Oh ! alors il était bien beau, Sarcey.

Il absorbait l'attention de l'univers, et il n'était pas jusqu'aux Cafres tatoués qui n'eussent les yeux fixés sur lui.

« Hélas ! qu'est devenu ce temps, ces heureux temps ? »

— Depuis, les rivalités se sont fait jour et désormais voici M. Sarcey relégué au second plan. Le Corsaire, les Droits de l'Homme l'ont supplanté, annihilé. Au milieu de leur fracas d'injures contre le catholicisme, la voix, autrefois sonore, de Sarcey n'a plus que des glapissements. S'en est fait de lui, vous dis-je.

Est-ce à dire par là que M. Sarcey ait renoncé à son rôle de grand justicier de la libre-pensée ?

Non; mais nous constatons seulement que ses cris aigus contre la Religion, sont dominés aujourd'hui par les cris plus aigus encore du Corsaire et des Droits de l'Homme. Nous constatons que l'éclat de cette gloire jadis nonpareille s'est absolument éteint, et qu'à côté des splendeurs poétiques des Droits de l'Homme et du Corsaire, la prose de M. Sarcey a pris des airs paternes.

Qui l'eût dit, Messieurs; qui l'eût dit ? Hélas !... Trois fois hélas !...

Henri NADAL.

On nous écrit de Catus :

La population de Catus vient de donner à son pasteur un touchant témoignage de sympathie. Le vénérable M. Caviole, curé de la paroisse, se relève en ce moment d'une grave maladie qui, en raison de grand âge, avait donné les plus vives inquiétudes. Aujourd'hui que la convalescence touche à sa fin, la population a voulu manifester sa joie de voir son pasteur revenir à la santé et reprendre l'œuvre de son ministère.

Le 28 juin, vers quatre heures du soir, une nombreuse députation s'est présentée au presbytère pour prendre Monsieur le curé et le conduire sous le porche de l'église, où avait été dressé pour la circonstance un superbe arc de triomphe. Lorsque le vénérable pasteur, assisté de plusieurs de ses confrères, eut pris place, un jeune garçon lui a débité un discours, où, en termes chaleureux, on traçait à la fois les vertus du vénérable prêtre et les sentiments d'affection et de reconnaissance que lui vouaient la population. Le digne pasteur, d'une voix émue et profondément touchante, a répondu combien il était sensible au témoignage éclatant d'intérêt et de profond attachement que lui donnait la paroisse à laquelle il avait consacré les efforts de toute sa vie, et il a exprimé combien il serait heureux de pouvoir continuer encore son œuvre pastorale.

Après le chant de plusieurs cantiques exécutés par des voix fraîches et justes de jeunes filles et remarquablement accompagné par un harmonium tenu par une de nos sympathiques religieuses, le cortège, grossi d'une partie de la population, est entré dans l'église et a eu le bonheur de recevoir la bénédiction du St-Sacrement des mains mêmes du héros de la fête.

Les vertus extérieures de M. le curé de Catus, l'austérité et la rectitude absolue de sa conduite, justifient parfaitement la touchante démonstration dont il vient d'être l'objet; mais que n'aurait-on pas fait si tout le monde connaissait ses vertus cachées et sa charité secrète, que ses amis intimes et les pauvres seuls connaissent. Sa modestie et son humilité chrétienne souffriraient trop si on soulevait un coin

de voile de ses œuvres anonymes. D'ailleurs il ne demande pas davantage à la reconnaissance humaine, c'est du Ciel qu'il attend la suprême récompense.

Il serait souverainement injuste de ne pas adresser un tribut public d'éloge et de reconnaissance à M. Vieillescazes, vicaire de la paroisse. Ce jeune et ardent prêtre a su, non-seulement donner à son supérieur pendant la longue maladie qu'il vient d'éprouver, les soins les plus tendres et les plus dévoués, mais il a pendant le même temps, su par sa ferveur, par son zèle sacerdotal et surtout par sa prodigieuse et intelligente activité suffire à tous les besoins du ministère. Que Dieu, pour notre édification et notre attachement, veuille nous les laisser longtemps l'un et l'autre.

Un de vos abonnés.

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIONALE.

Par décision de Monseigneur, ont été nommés :

- Curé de Loupebat, M. LARNAUD, vicaire de St-Hilaire de Montcuq; — curé de Ségos, M. AUGUÉ, vicaire de Caniac; — Directeur de l'Orphelinat d'Arnis, M. CAYLA, vicaire de la cathédrale; — vicaire de St-Hilaire de Montcuq, M. SCHLITZ, vicaire de Brouelles; — vicaire de Prendeignes, M. PUGET, vicaire de Predeignes; — vicaire d'Albas, M. TOURREILLE; — vicaire de Fons, M. CAYROL; — vicaire de Predeignes, M. DERRUAU; — vicaire de Brouelles, M. POULY; — vicaire de la Cathédrale, M. VINET, vicaire de Lozech; — vicaire de Lozech, M. VAYSSIÈRES; — vicaire de Prayssac, M. LAGANE; — vicaire de St-Vincent-Rive-d'Olt, M. de FARALS.

VOLONTARIAT D'UN AN DE 1876. Circulaire du Ministre (fin).

La visite ayant pour but la constatation de l'aptitude physique au service militaire aura lieu, pour ceux des volontaires qui commenceront leur engagement dans le département de la Seine, au bureau du recrutement, rue Saint-Dominique, 147, du 1^{er} juillet au 31 août.

Chaque volontaire, pour être visité, devra produire au commandant du recrutement de la Seine, avec son acte de naissance, le récépissé qui lui aura été délivré par le bureau militaire de la préfecture, constatant le dépôt de sa demande.

En exécution des ordres du ministre de la guerre, il sera procédé, dans le courant du mois d'octobre, à un tirage public au sort, entre les candidats inscrits sur le registre du volontariat, reconnus aptes au service, qui rempliront, d'ailleurs, les conditions spécifiées, c'est-à-dire entre les candidats qui, indépendamment du certificat d'acceptation délivré par l'autorité militaire, auront produit un certificat de diplôme ou d'études, ou seront classés dans un rang utile à la suite de l'épreuve de l'examen professionnel.

La voie du tirage au sort employée cette année aura pour effet de déterminer l'ordre d'après lequel les jeunes gens susceptibles de contracter l'engagement conditionnel seront appelés par le commandant du recrutement à choisir leur corps.

Un avis ultérieur fera connaître aux jeunes gens les jour, heure et endroit où s'effectuera l'opération du tirage public prescrit par le ministre.

Par suite de l'adoption de la nouvelle mesure, qui pour le choix du corps substitue à l'ordre d'inscription du dépôt des demandes le tirage au sort, les jeunes gens n'ont plus intérêt à venir en masse le premier jour (1^{er} juillet) déposer leur demande.

à l'artillerie et au train des équipages, fonctionneront du 1^{er} juillet au 31 août. Un avis ultérieur fera connaître le lieu, les jours et heures de la réunion de la commission qui fonctionnera dans le département de la Seine.

Les épreuves de l'examen auront lieu du 1^{er} septembre au 30 du même mois. L'examen professionnel devant avoir, cette année, le caractère d'un concours, les jeunes gens qui se présenteront aux examens sont prévenus qu'ils ont tout intérêt à profiter du temps qui doit s'écouler d'ici au 14 septembre pour compléter autant que possible leur instruction.

Les différentes opérations relatives à l'établissement et à la publication de la liste de classement, ainsi qu'à l'examen des demandes d'exemptions de versement, auront lieu du 1^{er} octobre au 15 du même mois.

Les préfets délivreront, après le classement, aux jeunes gens les certificats d'admission à l'engagement et le bulletin indicatif de versement; ils feront connaître aux intéressés les décisions relatives aux exemptions de versement.

Les jeunes gens admis à contracter l'engagement conditionnel d'un an, après avoir satisfait aux examens professionnels, sont seuls susceptibles d'obtenir l'exemption du versement de la prestation, soit totale soit partielle: mais rien ne s'oppose à ce que les jeunes gens placés dans la catégorie des bacheliers ou élèves des écoles se présentent aux examens, afin de pouvoir bénéficier de cette exemption.

Seulement, ceux qui obtiendraient une exemption totale ou partielle perdraient le droit du sursis de départ.

La demande en remise ne peut être reçue que si le postulant a été admis à l'examen avec la mention *très bien*, et si la possibilité de satisfaire aux obligations imposées par la loi est établie par une délibération du conseil municipal.

Les jeunes gens qui, après avoir satisfait aux examens professionnels, ne souscrivent pas l'engagement, sont tenus, s'ils veulent ultérieurement contracter un engagement conditionnel, de subir de nouveau l'examen prévu par la loi et de remplir toutes les formalités prescrites.

Avec un zèle digne des plus grands éloges, M. le commissaire de police vient de se mettre en campagne contre les malpropretés urbaines et suburbaines. On nous rapportait ce matin qu'il s'était rendu jusque dans une impasse où pousse l'herbe tendre respectée des rares passants, et qu'avisant un tas de pierres parfaitement inodores il en avait ordonné l'enlèvement immédiat. Bravo! Nous sommes heureux de rendre hommage à cette noble mais tardive ardeur. Espérons que les petites ruelles ne feront pas ou-

blier les grandes voies. Nous ferions tous nos efforts du reste pour rafraîchir la mémoire de M. le commissaire si, par extraordinaire, elle venait à lui faire défaut.

C'est ainsi que nous l'engageons, lorsqu'il aura vérifié si la ruelle, objet de son attention particulière, est bien ratissée, à s'arrêter un instant dans la rue de la Banque. Il y a là toutes sortes de choses innommables qui doivent frapper nécessairement sa vue et son odorat.

Les mesures ne sont bonnes qu'autant qu'elles sont générales. Il est certain que si M. le commissaire de police apporte dans toute la ville le luxe de propreté qu'il vient de déployer dans la plus microscopique rue de la ville, et certainement une des moins sales, Cahors sera bientôt la plus délicieuse oasis de France et de Navarre. C'est ce que nous verrons.

Il ne faudrait pourtant pas qu'à force de regarder à terre, M. le commissaire perdît l'habitude de voir ce qui se passe en l'air. Il peut se produire, là aussi, des infractions aux règlements de police qui ne doivent pas échapper à sa vigilance habituelle.

On nous signale de divers côtés que, par suite d'une tolérance coupable, on voit sur l'appui des croisées, et sans que rien les retienne, de lourds pots de fleurs. On comprend aisément les accidents qui pourraient résulter de cet état de choses. Un coup de vent, un choc, et voilà le vase qui tombe d'un troisième étage sur la tête d'un passant. M. le commissaire de police serait certainement désolé que, par sa faute, on eût à déplorer de pareils malheurs.

Nous n'avons jamais mis en doute le dévouement de la municipalité à la cause publique, et nous sommes de ceux qui rendent hommage à l'activité, à l'esprit d'initiative de M. le maire. La ville lui doit déjà beaucoup et les améliorations qu'il projette sont loin d'être terminées. C'est ainsi que, par les soins de nos édiles, la ville vient d'être dotée de huit bouches d'arrosage qui vont permettre de tenir toute l'étendue des boulevards dans un état constant de fraîcheur. En même temps, deux tombereaux feront journellement le service de propreté de la ville. Nous sommes donc dans les meilleures conditions de salubrité, pourvu que M. le commissaire de police veille à l'usage intelligent et régulier des appareils dont la ville est munie.

L'intendant général inspecteur, M. le baron de Ségamville, est arrivé hier à Cahors, en tournée d'inspection. Il est descendu à l'hôtel de l'Europe. M. l'intendant général, a visité au-

jourd'hui la caserne d'infanterie et l'hospice de la ville, accompagné de M. de Mariande, sous-intendant, à Cahors.

CONCOURS RÉGIONAL DE RODEZ. Résultats obtenus par les Agriculteurs du Lot.

Animaux
Espèce bovine, 6^e Catégorie. — Races étrangères pures ou croisées.
3^e Section. *Vaches*. 1^{er} prix M. de Verninac, à Sarrazac (Lot.)
Espèce ovine, 2^e Catégorie. — Races originaires des Causses du Lot.

Mâles, 1^{er} prix, M. Lafond, à Carrenac (Lot); 2^e prix, M. Delsahut, au Bastit (Lot).

Femelles, 1^{er} prix, M. Delsahut, précité.

Espèce porcine, 1^{re} Catégorie. — Races indigènes pures ou croisées entre elles.

Femelles, 1^{er} prix, M. Delsahut, précité.

Produits agricoles.
Vins.

Médailles d'argent: MM. Brugalières à Floressas; de Verninac, à Sarrazac; Vinol, à Cahors.

Médaille de bronze: M. Cubaynes, à Cahors.

Produits divers.

Médaille d'argent: M. de Verninac, précité pour ses betteraves jaunes ovoïdes.

THÉÂTRE DE CAHORS.

La direction théâtrale donne demain une 2^e représentation de *Rigoletto*. C'est une heureuse reprise qui attirera certainement beaucoup de monde.

M. Gilbert est vraiment beau dans le rôle de *Rigoletto* et il est fort bien secondé par Mlle Aziber, MM. Toscan et Cadeau.

C'est une bien agréable soirée que se réservent tous ceux qui y assisteront.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 juin au 1^{er} juillet 1876.

Naisances.
Lafage, Thérèse, rue Baudus.
Gourgou, Jean, à Toulousque.
Cagnac, Jeanne, rue Donzelle.
Despous, Jean-Louis, rue des Elus.
Bergon, Jean-Adolphe, rue Lestieu.
Souleillon, Nancy, à Bégous.
Bert, Baptiste-Jules, rue du Lycée.

Mariages.
Phélu, Gabriel et Gary, Marguerite.
Delmas, Jean et Prieur, Antoinette.

Décès.
Lagarrigue, Catherine, 8 ans, Cabessut.
Capey, Auguste, sergent-fourrier au 7^e de ligne, 26 ans, Rempart.
Calmel, Etienne, cordonnier, 41 ans, rue des Augustins.
Delepaul, Alphonse, cordonnier, 66 ans, Fondue-Haute.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
1^{er} juillet 1876. (15)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE QUATRIÈME.

(Suite.)

Tantôt il se rapetissait comme pour éviter un coup, tantôt frappant du pied la terre, il serrait de toutes ses forces la balustrade sur laquelle il s'appuyait, se redressait comme pour donner plus de force à un coup que portait son fils. Quand il vit Ramengo étendu sur le sable, il leva les yeux au ciel et se sentit renaitre à la vie.

Un cri universel s'éleva, semblable au grondement du tonnerre, et le père put s'enivrer des louanges qu'on donnait à son fils.

Vive Lupo! — criaient-ils de toutes

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Etudes du Lot.

parts — Vive le fils du fauconnier! vivent les Limontains!

L'avocat Garbagnate était rentré dans la salle, avant le commencement du combat. Il demanda à Ottorino: Pensez-vous que Ramengo soit mort?

— Mort? Je ne crois pas; le sang, il est vrai, lui sort par les narines et les oreilles, mais ce n'est rien; il en sera quitte pour un moment d'évanouissement.

— Il faudra alors avertir Lupo de lui mettre la tête sur la terre nue, sans quoi on pourrait nous chercher quelque autre chicane et dire que l'épreuve n'a pas été décisive.

Les statuts, en effet, ne déclaraient vainqueur dans le jugement de Dieu que celui qui aurait fait toucher la terre à la tête de son adversaire, ou qui l'aurait jeté hors de la lice.

Le comte Oldrado entendit ces paroles de Garbagnate, et partie par sympathie pour les Limontains, partie par cette manie qu'il avait de passer pour un grand savant, il cria à Lupo de faire ce qu'avait dit l'avocat. Mais il avait à peine goûté les éloges qui lui donnèrent à ce sujet les seigneurs rassemblés, qu'il s'aperçut de sa sottise, craignit que l'abbé ne lui en voulût et expia par de grandes angoisses sa petite vanité.

Lupo, avant d'en venir aux mains,

avait reçu de l'avocat toutes les instructions nécessaires pour s'en tirer avec honneur, mais il ne faisait aucun cas de ces petits détails auxquels on a soin de s'attacher. Aussi avait-il cru, en voyant Ramengo par terre que tout était fini, et quand il entendit le comte lui dire de lui faire toucher la terre il se dit à lui-même:

— Mais n'est-il pas là comme mort? Que veulent-ils de plus? — Il lui vint alors à l'idée pour éclaircir tout doute de le jeter hors de l'arène. Soulevant son adversaire inanimé par la ceinture, il le mit sur ses épaules et fit en courant le tour du champ; ensuite, s'arrêtant près de la barrière, il fit signe à la foule de s'écartier et balançant son fardeau, il le jeta comme un sac de blé aux pieds des soldats et des spectateurs.

La foule de battre des mains et de crier: Vive Limonta, vive Lupo!

Les spectateurs commencèrent à s'éloigner et l'assemblée diminua peu à peu.

Les seigneurs se réunirent de nouveau autour de Trémacoldo, qui de préte était redevenu bouffon. Il chanta cette chanson de l'hirondelle que l'arrivée du comte avait interrompue, chanson fort en vogue alors sur le lac de Côme et qu'on disait avoir été composée au château de Rezzonico

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Opérations du mois de juin 1876.

Les déposants avaient au 31 mai..... 363,092 08
Montant des versements du mois de juin..... 21,414 »
Montant des remboursements du mois de juin... 6,358 39
Différence au profit des versements... 13,055 61 13,055 61
Solde des déposants au 30 juin..... 376,147 69
Le Trésorier,
Signé: DELFOUR.

CALENDRIER DU LOT. — Juillet.

JOURS	FOIRES.
2 Diman.	
3 Lundi.	Montcléra, Bagnac.
4 Mardi.	Lauzès, Sousceyrac, Souillac.
5 Mercr.	Puy-l'Evêque, Lentillac.
6 Jeudi.	Frayssinet-le-Gélat, Payrac, Pinsac.
7 Vend.	Marmillac.
8 Samedi.	Lacapelle-Marival, Cazillac.

Lunaisons du mois de Juillet.
 P. L. le 6, à 3 h. 47 du soir.
 D. Q. le 14, à 2 h. 5 du soir.
 N. L. le 21, à 5 h. 2 du matin.
 P. Q. le 28, à 3 h. 28 du matin.
 Les jours diminuent de 1 h.

DERNIÈRES NOUVELLES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 29 juin.

M. Jérôme David interpellait la commission sur le retard du dépôt de son rapport. M. le président a rappelé qu'on n'interpelle pas une commission. M. Jolibois a demandé qu'il fût prescrit à la commission de déposer son rapport sous huit jours. M. le président a constaté que cette demande avait le caractère d'une résolution, et qu'en conséquence elle devait être renvoyée aux bureaux. Alors M. Jolibois a eu l'idée singulière de donner à cette résolution la forme d'un projet de loi. Le député bonapartiste oublierait que, sous cette forme, sa proposition aurait dû être renvoyée à la commission d'initiative, être prise en considération, subir les trois délibérations réglementaires, et après adoption par les députés, aller se faire discuter et adopter au Sénat. Tout cela aurait pris autant de temps que la discussion municipale elle-même. La Chambre a écarté ces enfantillages, et elle a renvoyé pour mardi la proposition Jolibois à l'examen des bureaux. La plus prochaine séance aura lieu mardi, et probablement le rapport sera déposé ce

par une princesse condamnée à mourir de faim par un mari brutal et jaloux.

Nous la ferons connaître plus tard à nos lecteurs, quand les événements le comporteront.

La chanson finie, le comte sortit avec Béatrix toute émue; la plupart des cavaliers et des dames l'imitèrent, et il ne resta presque personne.

Un de ceux qui restaient dit alors à Trémacoldo: — Chante-nous la dernière romance que tu as composée, quand tu es tombé entre les mains de ces bandits qui voulaient te dépouiller.

— Ils avaient plus fait que vouloir — riposta le bouffon — ils m'avaient déjà pris ce que j'avais, et j'étais bien content qu'ils eussent daigné me laisser la tête sur les épaules.

— Et comment t'es-tu arrangé?

— Ces braves gens ont eu le désir de m'entendre chanter.

— Et tu l'as fait de bon cœur, n'est-ce pas?

— Je le crois bien, et je leur ai improvisé quelque chose qui m'a valu de n'être pas volé et quatre pièces d'or, pardessus le marché.

— Répète-la, répète-la!

— Vous voulez que je la chante comme je l'ai chantée alors?

— Non, mais comme tu pourras.

Sur la question des maires, la commission, les divers groupes de la majorité et le gouvernement cherchent à s'entendre; les bonapartistes, au contraire, s'efforcent de tout brouiller. D'un côté, on ajourne le dépôt du rapport, pour parlementer; de l'autre, on voudrait contraindre la commission à le présenter immédiatement pour qu'il y ait bataille. Cette tactique des bonapartistes s'est clairement manifestée à la Chambre; mais ils se sont heurtés maladroitement contre le règlement, contre un président qui ne le laisse pas violer, et contre une majorité qui soutient le président de la Chambre dans l'application légitime qu'il fait du règlement.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Versailles, 1^{er} juillet.

Les députés des trois groupes de gauche ont eu hier une entrevue avec M. Dufaure au sujet de la loi municipale. Les députés ont proposé le retour à la loi de 1871, ou bien, si l'accord avec le ministère ne se faisait pas sur ce terrain, l'ajournement de la discussion de la loi municipale.

La commission du Sénat pour la collation des grades s'est également réunie hier. M. Paris a protesté contre les assertions de quelques journaux qui ont accusé la majorité de la commission de vouloir ajourner indéfiniment la question. On croit que le rapporteur sera nommé au commencement de la semaine prochaine.

Les deux gérants des *Droits de l'Homme* ont été condamnés hier, par défaut, à 5,000 fr. d'amende chacun, pour la publication d'articles émanés de M. Henri Rochefort.

On assure que le nouveau mouvement administratif sera signé aujourd'hui et qu'il paraîtra demain dimanche ou lundi.

Le général de Wimpffen est décidément nommé ambassadeur d'Autriche à Paris.

On assure que le roi d'Italie de son côté, a désigné le successeur de M. Nigra: ce serait le général Cialdini.

Bourse de Paris

Cours du 1^{er} Juillet.

Rente 3 p. %..... 67.50
 — 4 1/2 p. %..... 97.80
 — 5 p. %..... 104.95

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 30 Juin	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.625 »	3.660 »
Crédit foncier....	705 »	705 »
Orléans-Actions...	1.000 »	1.006 25
Orléans-Obligations.	326 »	325 »
Suez.....	512 50	515 »
Italien 3 %.....	71 95	71 20

— Eh bien, écoutez; et accordant sa voix aux sons de son instrument, il commença:

« Si tu veux que la plus belle des bergères ne reste pas sourde à tes chants, si tu veux que St-Nicolas te défende des sbires et de la potence;

« Ne touches pas au luth et au bagage du ménestrel.

« Sans terre, sans maison, sans un sou vaillant, il erre en tous lieux, misérable! avec son bagage et son luth;

« Ne touches pas au luth et au bagage du ménestrel.

« Que de fois dans la forêt le rossignol l'a réveillé, avec son paquet sous sa tête, et son luth à côté de lui;

« Ne touches pas au luth et au bagage du ménestrel.

« Il s'assied sur son paquet, quand il pince les cordes de son luth; il fait rire les pauvres dans les foires et mord le riche dans les nobles assemblées;

« Ne touches pas au luth et au bagage du ménestrel.

« Son luth suspendu à son cou, son paquet sur l'épaule, il a traversé toutes les montagnes et toutes les vallées de la Judée;

« Ne touches pas au luth et au bagage du ménestrel.

(A suivre).

La nouvelle édition de la **Géographie illustrée complète de la France**, par Jules Verne et Théophile Lavallée, entièrement remise au courant des changements de toute sorte : territoire, lignes des chemins de fer et autres, surveillés depuis 1870, paraît aujourd'hui à la librairie J. Hetzel et C^e, 48, rue Jacob. Cette révision minutieuse, qui touchait à la fois aux dessins et au texte, aux cartes, a été confiée au soin de M. Dubail, professeur-adjoint de Géographie à l'École spéciale de Saint-Cyr.

Cet excellent ouvrage est orné de 95 cartes et de 100 grandes vues des principaux sites et monuments de France. Il paraît en 20 fascicules de 50 c. et formera, complet, un très-beau, très-fort et très-riche volume illustré, petit in-4^o, à deux colonnes de 800 pages ; son prix d'une modicité extraordinaire, 10 fr. broché, 13 fr. cartonné doré, le met à la portée de tous. En vente les quatre premiers fascicules.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 808^e livraison. (1^{er} juillet 1876). Texte: Voyage en Grèce, par M. Henri Belle. 1861-1868-1874. Texte et dessin, inédits. — Treize dessins de Th. Weber, A. Deroy, Barclay, Guillaume, E. Ronjat et E. Riou.

Hachette, boulevard St-Germain 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 187^e livraison (1^{er} juillet 1876). — TEXTE : La Bannière bleue, par Léon Cahou. — L'Afrique centrale, par Louis Rousselet. — La Petite Duchesse, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — La sote marine, par H. de la Blanchère. — A travers la France : Saint-Claude, par A. Saint-Paul.

Dessins de Lix, Adrien Marie, Weber, E. Bayard et Taylor.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

SANTÉ A TOUS rendue médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse

de Calce Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N^o 9,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulés, spasmes et nausées. — N^o 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N^o 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N^o 49,522 : M Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n^o 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalésière du Barry.

« L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalésière a complétement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalésière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalésière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épiciers.

Obligations des Tramways de Roubaix et Tourcoing. — Nous signalons aujourd'hui une valeur qui va être offerte au capital d'épargne. Il s'agit de 10,000 obligations émises par la Compagnie des Tramways de Roubaix et Tourcoing. La souscription publique aura lieu les 6 et 7 juillet prochain.

Les obligations sont offertes au public à 450 francs ; elles rapportent 30 francs d'intérêt annuel : c'est un placement à 6 3/4 0/0, non compris la prime de remboursement qui est de 50 francs. Les souscripteurs seront reçus à Paris, chez M. Alfred Paz, banquier, 16, rue Grange-Batelière.

Cette affaire présente des avantages indiscutables. Les villes de Roubaix et de Tourcoing, qui vont être desservies par le nouveau réseau et qui relèvent Lille, ont, au milieu de nos populations industrielles, du Nord, une importance exceptionnelle. Elles sont entourées de communes importantes qui s'élèvent à plus de 200,000 âmes. Les Tramways de province offrent, d'ailleurs, sur ceux mêmes de Paris des avantages qui sont appréciés par les capitaux.

Le mouvement des voyageurs est plus régulier. Les frais d'exploitation sont moins coûteux. Enfin, les Tramways de province se trouvent dans le transport de marchandises des éléments de trafic qui font presque absolument défaut aux tramways parisiens.

L'affaire des Tramways de Roubaix et Tourcoing est excellente à tous égards. Le succès de la souscription n'est pas douteux.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE MAINE-ET-LOIRE & NANTES
A ANGERS ET A PARIS, 15, RUE LOUIS-LE-GRAND

CAPITAL ACTIONS : 10 MILLIONS DE FRANCS
DONT 8 MILLIONS VERSÉS.

SUBVENTIONS : 8.190,000 Francs.
CONCESSIONS : 182 kilomètres dans le département de Maine-et-Loire ; 30 kilomètres de Nantes à la jonction de Maine-et-Loire.

ÉMISSION DE 35,000 Obligations
de 500 francs

Amortissables en 96 Années et rapportant 15 francs d'intérêt annuel

Payables par semestres les 1^{er} janv. et 1^{er} juillet
A la Société de Dépôts et de Comptes Courants, à Paris
Le premier Remboursement aura lieu le 1^{er} juillet 1877.

Ladite Émission a été AUTORISÉE PAR DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 24 JUN 1876, sur le versement à la caisse des Dépôts et Consignations de 1,540,000 fr. complétant la justification des HUIT MILLIONS de dépenses préalables exigés par le Décret de concession du 28 octobre 1873.

PRIX D'ÉMISSION : 277 fr. 50
(Jouissance à dater du 1^{er} Juillet 1876)

PAYABLES COMME SUIT :

40 fr. en souscrivant ;
37 50 à la répartition ;
70 » du 1^{er} au 10 septembre 1876 ;
70 » du 1^{er} au 10 janvier 1877 ; sous déduction du coupon échéant à cette date, lequel sera payé net d'impôts ;
70 » du 1^{er} au 10 mai 1877.

Les versements en retard seront passibles de l'intérêt à 6 0/0.

Les Souscripteurs pourront anticiper leurs versements avec une bonification d'un escompte à 5 0/0, soit de 5 fr. 20 par obligation pour la libération intégrale au moment de la Souscription.

En tenant compte de cette bonification, le prix de l'obligation libérée en entier ressort à

272 fr. 30

soit un placement de 5 1/2 0/0 sans tenir compte de la prime de remboursement
Les formalités seront remplies pour l'ad-

mission à la Cote officielle de la Bourse de Paris.

GARANTIES

Ce placement est garanti par 67 kilomètres de chemins de fer de Montreuil-Bellay à Angers, presque entièrement achevés, et dont l'ouverture à l'exploitation aura lieu en novembre prochain.

Une convention conclue, sous réserve de l'approbation du gouvernement, avec M. le président de la Compagnie des Charentes, assure un revenu net de 12,500 francs par kilomètre, soit de 800,000 francs pour la ligne de Montreuil Bellay à Angers, alors que le service des 35,000 Obligations n'exige qu'une annuité totale de 558,000 francs. Au delà de 25,000 francs de produit brut par kilomètre, la Compagnie de Maine-et-Loire et Nantes aura droit à la moitié de la recette.

La Souscription sera ouverte :

Le JEUDI, 6 JUILLET, DE 10 à 4 heures
A la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS, 2, place de l'Opéra, à Paris.

On reçoit, dès maintenant, les demandes faites par correspondance, accompagnées du premier versement. LES SOUSCRIPTIONS D'OBLIGATIONS LIBÉRÉES AURONT UN DROIT DE PRÉFÉRENCE.

L'Administrateur délégué, SENCIER, G. O. *.
Ancien conseiller d'Etat, ancien préfet du Nord et du Rhône.

COMPAGNIE

TRAMWAYS
DE ROUBAIX ET TOURCOING

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : TROIS MILLIONS DE FR.
Suivant acte déposé chez M^e BAUDRIER, Notaire, à Paris

ÉMISSION

DE 10,000 OBLIGATIONS
RAPPORTANT 30 FRANCS PAR AN
ET REMBOURSABLES A 500 FR. EN 30 ANS

La Compagnie des tramways de Roubaix et Tourcoing est propriétaire d'un important réseau de Tramways concédé par ces deux villes. Ces tramways ont le plus grand avenir. Le mouvement de voyageurs auquel ils correspondent est immense, et le transport des marchandises aura une importance exceptionnellement considérable. Ils sont appelés à desservir une population agglomérée de plus de 200,000 habitants et à relier les trois villes les plus importantes du département du Nord : Roubaix, Tourcoing et Lille.

Les obligations sont garanties par un privilège sur les propriétés de la Compagnie et par les produits de l'exploitation qui doivent dépasser de

plus de trois cent mille francs les sommes nécessaires au service de ces obligations.

Prix d'Émission : 450 francs

Payables : en souscrivant... 50fr.
— à la répartition... 100 »
— le 1^{er} septemb. 1876 100 »
— le 1^{er} novemb. 1876 100 »
— le 1^{er} janvier 1877.

Sous déduction de 7.50 d'intérêt 92 50
Soit NET. . . 442f. 50

Ces titres rapportent, la prime d'amortissement non comprise, un intérêt de 6 3/4 pour 100 par an. Les titres libérés à la répartition auront droit au coupon de 15 francs, échéant le 1^{er} janvier 1877.

Les formalités pour l'inscription à la Cote officielle vont être remplies.

LA SOUSCRIPTION

Les Jeudi 6 et Vendredi 7 Juillet

A PARIS } An Siège social, 5, rue Meyerbe
Chez M. Alfred PAZ, banquier,
16, rue de la Grange-Batelière.
A LILLE, au Comptoir commercial, H. De-
vilder et C^e, 5, rue de l'Hôpital Militaire.
A ROUBAIX, à la Succursale du comptoir
commercial, 6, rue des Lignes.
A TOURCOING, à la Succursale du Comptoir
commercial, 31, rue des Orpélains.

On peut souscrire dès à présent par correspondance

Envoyer les fonds en billets, mandats, coupons chèques ou valeurs de Bourse, par lettres chargées.

SONT REÇUS COMME ESPÈCES ET SANS COMMISSION. Toutes valeurs négociables au cours du jour de leur réception, tous coupons échéant en JUILLET.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

ACHETEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE
Économie réelle. — Garanties sérieuses.
Bottes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût.
Une des plus anc. maisons de
Fabrication, fondée en 1794 par
et continuée depuis 1849 par
l'ancien Directeur de l'Étab.
d'Horlogerie, membre de
l'Acad. nationale A.M.A.T.
Rue St-Vincent, 46, Besançon, seule ville française
de production. Envoi franco de prix et renseignements.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre
CONSTIPATION, Hémorrhoides, Névralgie.
Ph^o 25, r. Grammont, Paris. — B^{te} 2, 50. Poste 2/11
Dépôt dans toutes les pharmacies.

Pour tous les articles et extraits non signés,
Le propriétaire-gérant A. Layou.

A céder (en totalité ou en partie). Une imprimerie avec machine à vapeur faisant mouvoir deux grandes presses et imprimant un journal politique qui paraît trois fois par semaine. Autres presses, caractères de tous genres pour affiches, travaux de ville, labours, etc. Bonne clientèle. S'adresser à M. Magnier, à St-Quentin. (Aisne).

LE MONITEUR
DE LA BANQUE et DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES
Résumé de chaque Numéro :
Bulletin politique. — Bulletin financier.
Bilans des établissements de crédit.
Recettes des ch. de fer. — For-
fr. — réponse étrangère. Nomen-
clature des coupons échus, des
appels de fonds, etc. Cours
des valeurs en banque et en
bourse. Liste des tirages.
Vérifications des numéros sortis.
Correspondance des abonnés. Renseignements.
PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
4 fort volume in-8.
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

VICHY
ETABLISSEMENT THERMAL

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS
A l'Établissement de Vichy, l'un des mieux ins-
tallés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de
toute espèce pour le traitement des maladies de
l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle,
diabète, goutte, calculs urinaires, etc.
Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre :
Théâtre et Concerts au Casino. — Musique
dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salon
réservé aux Dames. — Salons de jeux, de con-
versations et de Billards.
Tous les chemins de fer
conduisent à Vichy.
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Ecrire : Administration de la C^e concessionnaire,
PARIS, 22, boulevard Montmartre.

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.
HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES
Accord et réparation — Vente, échange et location.

QUATRE-VINGT-TREIZE
ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE
Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD,
FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.
La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 42 SÉRIES
Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.
Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8
Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

TABLEAU DES DISTANCES
nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot
aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement
et du Département, dressé en exécution de
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Layou, rue du Lycée, à Cahors.

CAFÉ DE BORDEAUX
M. Séval

A l'honneur de prévenir le Public qu'il a pris la direction du
CAFÉ DE BORDEAUX

que son propriétaire, M. COLONGE avait mis sur un pied digne
des établissements des grandes villes. M. SÉVAL vient de faire
restaurer l'ÉTABLISSEMENT à neuf.

On trouvera chez lui les Consommations de premier choix
Bière Tourtel. Bières Anglaises

Eaux Minérales de Miers
Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS
A ALVIGNAC

La renommée dont jouissent les **Eaux minérales de Miers** remonte à plusieurs siècles ; elle a été sanctionnée par de nombreuses guérisons et par l'autorité des plus illustres médecins.
L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates ; chacun se plaît à le reconnaître.
M. CARBOIS, ACTIONNAIRE de la Fontaine minérale offre à tous ses clients, de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.
Les voyageurs qui logent à l'Hôtel Carbois ont l'avantage d'avoir le Médecin, Inspecteur des Eaux de Miers, dans l'Hôtel même.